

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 14/211 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LE MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF AUX PRESTATIONS D'ASSISTANCE A LA PREPARATION DES DOSSIERS DE DUP ET DLE POUR LES ROUTES TERRITORIALES DE CORSE

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

L'An deux mille quatorze et le dix-huit décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BENEDETTI Paul-Félix, BUCCHINI Dominique, CASTELLI Yannick, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIVAGGIONI Nadine, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à M. STEFANI Michel
Mme CASALTA Laetitia à M. NICOLAI Marc-Antoine
M. CASTELLANI Michel à M. SIMEONI Gilles
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles
M. FEDERICI Balthazar à M. CASTELLI Yannick
Mme LACAVE Mattea à M. VANNI Hyacinthe
Mme NIELLINI Annonciade à M. MOSCONI François
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
M. SINDALI Antoine à Mme NATALI Anne-Marie
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BIANCUCCI Jean, CASTELLANI Pascaline, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, MILANI Jean-Louis, ORSINI Antoine, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, VALENTINI Marie-Hélène.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux prestations d'assistance à la préparation des dossiers de DUP et DLE pour les routes territoriales de Corse avec le BET CABINET BLASINI pour les lots 1 et 2.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 18 décembre 2014

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : **Marché relatif aux prestations d'assistance à la préparation des dossiers de DUP et DLE pour les routes territoriales de Corse**

Le présent rapport a pour objet de présenter à l'Assemblée de Corse le marché relatif aux prestations d'assistance à la préparation des dossiers de DUP et DLE pour les routes territoriales de Corse.

I - CONTEXTE DE L'OPERATION

Ces prestations concernent une assistance au maître d'œuvre pour la préparation des dossiers DUP et DLE sur les routes territoriales de Corse.

II - OBJET DU DOSSIER DE CONSULTATION

a) - Lieu d'exécution :

L'ensemble des routes territoriales de Corse.

b) - Consistance des travaux :

Les prestations objet du présent dossier concernent notamment les prestations suivantes :

- Diagnostic préalable environnement
- Etudes paysagères
- Etudes écologiques
- Etudes hydrologiques et hydrauliques
- Dossier d'évaluation des incidences au niveau sonore
- Dossier Loi sur l'eau
- Dossier des évaluations des incidences sur les sites Natura 2000
- Dossier d'enquête publique
- Dossier de mise en compatibilité du PLU
- Dossier de présentation en commission des sites
- Dossier de présentation en CNPN

III - PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA CONSULTATION

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue au regard des critères énoncés ci-dessous. La consultation est passée par appel d'offres en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, la consultation donnera lieu à un marché à bons de commande dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

Lots	Première période		Périodes suivantes	
	Montant Minimum	Montant Maximum	Montant Minimum	Montant Maximum
Lot n° 1 : Corse-du-Sud	50 000 € HT	200 000 € HT	50 000 € HT	200 000 € HT
Lot n° 2 : Haute-Corse	50 000 € HT	200 000 € HT	50 000 € HT	200 000 € HT

IV - FINANCEMENT DES PRESTATIONS

Le marché sera financé par les crédits inscrits au budget de la CTC sur la section investissement, programme 1212-I.

L'estimation des prestations du détail estimatif test est fixée à 400 000,00 € HT.

VI - DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié au Journal de la Corse (journal local habilité) et au BOAMP (Journal Officiel Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics).

La date d'envoi à la publication était le 11 avril 2014.

Le délai de consultation était fixé à 52 jours à compter de la date d'envoi de l'avis aux publications.

La date limite de réception des offres était fixée au 28 mai 2014 à 12 h.

Les plis ont été ouverts en commission le 26 juin 2014.

8 candidats ont remis une offre dans les délais, dont 2 dématérialisées. Le tableau ci-dessous présente les candidats dans l'ordre d'arrivée des plis :

Ordre d'arrivée des plis	Candidats	Lot 1 Offre € HT	Lot 2 Offre € HT
1	Groupement Antéa Montpellier / Agence Visu	362 061,50	362 061,50
2	Egis France	293 100,00	293 100,00
3	Groupement Euryece / Intervia / biotope / Arcadi / Empreinte verte	435 255,00	435 255,00
4	Groupement Ingerop / Atelier Lefur	416 768,75	416 768,75
5	Groupement CETA / ENDEMYS / de Mari / Belmahdi / Gamba Acoustique	364 062,50	364 062,50
6	Cabinet Blasini	277 780,00	277 780,00
7	Groupement STEF / SEGC Foncier <i>Pli dématérialisé</i>	299 160,00	299 160,00
8	Artelia Ville et Transport <i>Pli dématérialisé</i>	399 499,00	399 499,00

Après l'analyse multicritère, il en ressort le classement suivant :

Candidats	Lot 1 et lot 2 Offre € HT	Note prix	Note technique	Note délai	Note totale	Classement
Cabinet Blasini	277 780,00	10	8	2	20	1
Egis France	293 100,00	9,48	8	2	19,48	2
Groupement SETEF/SEGC Foncier <i>Pli dématérialisé</i>	299 160,00	9,29	8	1	18,29	3
Artelia Ville et Transport <i>Pli dématérialisé</i>	399 499,00	6,95	8	2	16,95	4
Groupement CETA / ENDEMYS / de Mari / Belmahdi / Gamba Acoustique	364 062,50	7,63	8	1	16,63	5
Groupement Euryece / Intervia / Biotope / Arcadi / Empreinte verte	435 255,00	6,38	8	2	16,38	6
Groupement Ingerop / Atelier Lefur	416 768,75	6,67	8	1	15,67	7
Groupement Antéa Montpellier / Agence Visu	362 061,50	7,67	6,4	1	15,07	8

Au vu du rapport d'analyse des candidatures et des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 20 novembre 2014, a décidé d'attribuer le marché au BET CABINET BLASINI. Ce bureau d'étude a justifié d'une régularité fiscale et sociale.

En conclusion, je vous serais obligé de m'autoriser à signer et exécuter le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux prestations d'assistance à la préparation des dossiers de DUP et DLE pour les routes territoriales de Corse avec le BET CABINET BLASINI, pour les lots 1 et 2.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.